

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Avenant à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations de l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique)

NOR : ECOP2424618X

La présente délégation est conclue en application :

- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1.

Entre :

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique – IGPDE, représenté par Mme Marie NIEDERGANG, directrice de l'IGPDE, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers, représenté par M. Guillaume GAUBERT, contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de compléter la liste des unités opérationnelles mentionnées en annexe dont l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses a été confiée au délégataire, au nom et pour le compte du délégrant, dans les conditions précisées dans la convention ci-dessus mentionnée.

Article 2

Le présent avenant prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties concernées et il est conclu pour la durée de validité de la convention de délégation de gestion visée.

Le présent avenant est publié au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 13 septembre 2024.

Le délégrant,

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique

La directrice,

Marie NIEDERGANG

Le délégataire,

Service de contrôle budgétaire et comptable
ministériel des ministères économiques et financiers

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel,

Guillaume GAUBERT

ANNEXE

UNITES OPERATIONNELLES

0218-CESG-CIGP
0218-CESG-CPRH
0218-CESG-CMOD
0363-DNUM-CEFI
0349-CDBU-CEFI